

Berne, le 15 juin 2017
Fritz Zurbrügg

Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mes remarques introductives, je vais présenter les principaux résultats du *Rapport sur la stabilité financière 2017* que la Banque nationale suisse (BNS) a publié ce matin. La première partie sera consacrée aux grandes banques, et en particulier à l'avancement dans la mise en œuvre de la réglementation *too big to fail* révisée, entrée en vigueur il y a une année à peine. La seconde partie portera sur notre évaluation actuelle de la situation des banques axées sur le marché intérieur.

Grandes banques

Permettez-moi donc d'évoquer tout d'abord les grandes banques et la réglementation *too big to fail*. La réglementation révisée a pour objectif de résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse et de faire en sorte qu'en cas de crise, il ne soit plus nécessaire de recourir à l'argent du contribuable pour sauver les banques d'importance systémique.

La réglementation *too big to fail* repose sur deux piliers complémentaires. Le premier vise à renforcer la résilience des banques d'importance systémique dans une perspective de continuité de l'activité (*going concern*). C'est pourquoi les exigences sont accrues, notamment pour les fonds propres *going concern*, ce qui réduit la probabilité de voir les banques d'importance systémique se retrouver dans une situation financière critique. Si ce cas devait tout de même se produire (*gone concern*), le second pilier interviendrait pour permettre l'assainissement et la liquidation ordonnés de l'établissement concerné. Ce second pilier vise en particulier à garantir la continuité des fonctions d'importance systémique sans recours à des fonds publics. La nouvelle réglementation pose donc des exigences tant en matière de capacité d'absorption des pertes dans une perspective *gone concern* que pour la planification de l'assainissement et de la liquidation ordonnés.

Où en sont les deux grandes banques dans l'application la réglementation *too big to fail*?

Conférence de presse

Pour ce qui est du premier pilier, qui concerne la résilience, les deux grandes banques ont poursuivi le renforcement de leur capacité d'absorption des pertes dans la perspective *going concern* depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Le Credit Suisse et UBS sont donc en voie d'accomplir les exigences finales en matière de fonds propres¹. Les deux établissements satisfont d'ores et déjà entièrement aux exigences en matière de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques. Par contre, des améliorations sont encore requises au niveau du ratio de levier (*leverage ratio*).

La BNS reconnaît que de nouveaux progrès ont été réalisés en matière de fonds propres. Le plein respect des exigences de la réglementation *too big to fail* améliorera encore la capacité d'absorption des pertes. Cela est nécessaire, car le potentiel de pertes des grandes banques reste substantiel au regard de leur dotation en fonds propres. Cette évaluation repose à la fois sur les résultats des simulations de crise (*stress tests*) effectuées par la Banque nationale et sur les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière. Etant donné l'importance des deux grandes banques pour l'économie suisse, il est central que celles-ci continuent à détenir suffisamment de fonds propres, y compris au cas où elles subiraient de telles pertes.

Ces considérations m'amènent au second pilier de la réglementation *too big to fail*, qui se rapporte à l'assainissement et à la liquidation ordonnés. Le Credit Suisse et UBS ont là aussi réalisé des progrès. D'une part, les deux établissements ont nettement amélioré, depuis juin 2016, leur capacité d'absorption des pertes dans la perspective *gone concern*. A cet effet, ils ont poursuivi l'émission d'instruments de *bail-in*, lesquels peuvent être convertis en fonds propres en cas de menace d'insolvabilité. D'autre part, ils ont pris des mesures organisationnelles importantes. Chacun d'eux a ainsi créé une filiale suisse regroupant les fonctions d'importance systémique, notamment les opérations de dépôt et de crédit en Suisse.

Comme pour la résilience, la résolution de la problématique du *too big to fail* en Suisse nécessite de nouvelles avancées dans une perspective d'assainissement et de liquidation. Il s'agit, premièrement, de renforcer encore la capacité d'absorption des pertes dans la perspective *gone concern*, comme le prévoit la réglementation, et secondement, d'accomplir des progrès supplémentaires dans la définition de plans fiables d'assainissement et de liquidation. Ainsi, les grandes banques devront être en mesure, d'ici à fin 2019, de prouver qu'elles sont à même, en cas de menace d'insolvabilité, de continuer à exercer sans interruption leurs fonctions d'importance systémique en Suisse. De plus, les plans d'assainissement et de liquidation qu'elles définiront devront tenir compte d'exigences réglementaires en vigueur à l'étranger.

¹ Les exigences finales correspondent au niveau qui devra être atteint à l'échéance des dispositions transitoires. Il s'agit en particulier des exigences qualitatives concernant les fonds propres *going concern*.

Conférence de presse

Banques axées sur le marché intérieur

Permettez-moi de passer à présent aux banques axées sur le marché intérieur, qui sont principalement actives dans les opérations de crédits et de dépôts. J'aimerais me pencher sur trois aspects qui caractérisent la situation actuelle de ces établissements.

Premièrement, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'augmenter leur exposition au risque en 2016. Le volume des prêts hypothécaires accordés par ces banques a poursuivi sa forte croissance, et les risques de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances sont demeurés à un niveau élevé. Par ailleurs, ces banques ont accru leur exposition aux risques découlant d'un dépassement de la capacité financière des emprunteurs. La part des prêts nouvellement octroyés à des emprunteurs présentant une capacité financière réduite a atteint un nouveau record. Ces développements se sont produits dans un environnement marqué par des déséquilibres marqués sur les marchés hypothécaire et immobilier suisses. Si ces déséquilibres ont quelque peu reculé en 2016, ils demeurent à un niveau comparable à celui de 2014, lorsque le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été fixé à 2%.

Le deuxième aspect que je souhaite aborder concerne la marge d'intérêt moyenne des banques axées sur le marché intérieur. Celle-ci a de nouveau reculé en 2016, après s'être stabilisée à un faible niveau en 2015. Cette évolution illustre la pression toujours élevée qui pèse sur l'activité principale des banques axées sur le marché intérieur dans un contexte de taux d'intérêt exceptionnellement bas. Toutefois, le produit net des intérêts et les bénéfices ont augmenté dans le même temps, car les banques axées sur le marché intérieur ont octroyé davantage de crédits afin d'endiguer le recul de leur marge d'intérêt.

J'en viens maintenant au troisième aspect: les banques axées sur le marché intérieur continuent de présenter une résilience appropriée. Leur dotation en capital est historiquement élevée, tant en termes de fonds propres pondérés en fonction des risques que de ratio de levier. Elles détiennent actuellement un excédent de fonds propres par rapport aux exigences minimales réglementaires. D'après les simulations de crise effectuées par la BNS, la plupart des banques détiennent un excédent suffisant pour couvrir les pertes résultant de scénarios défavorables.

Telle est notre appréciation de la situation actuelle des banques axées sur le marché intérieur. Comment la Banque nationale évalue-elle à présent leurs perspectives?

La pression déjà évoquée sur la marge d'intérêt occupe le centre de l'attention. Cette pression demeurera élevée tant que les taux d'intérêt resteront exceptionnellement bas. Cette situation incite fortement les banques axées sur le marché intérieur à prendre des risques accrus. Une exposition plus marquée aux risques liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs ou aux risques de taux d'intérêt peut certes aider ces banques, dans un premier temps, à endiguer un nouveau recul de leur rentabilité, mais elle les rendrait plus vulnérables face à une hausse marquée et soudaine des taux d'intérêt ou à une correction sur les marchés hypothécaire et immobilier.

Conférence de presse

L'augmentation de la prise de risques lors de l'octroi de crédits pourrait en outre entraîner un regain de croissance sur les marchés hypothécaire et immobilier, notamment dans le segment des objets de rendement résidentiels, dont les prix pourraient continuer de subir une forte pression à la hausse. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait entraîner une correction majeure des prix. Les banques qui financent les investisseurs dans ce segment pourraient alors subir des pertes sur les crédits accordés.

Dans ce contexte, les excédents de fonds propres détenus actuellement par les banques axées sur le marché intérieur revêtent une importance particulière. Ces banques devraient continuer de fixer leurs choix en matière de risques et de planification des fonds propres de façon à pouvoir absorber les pertes qui découleraient de scénarios très défavorables mais plausibles. En effet, même dans le cas où de tels scénarios devaient se concrétiser, elles devraient être à même d'assumer leurs fonctions importantes pour l'économie, notamment l'approvisionnement en crédits.

La Banque nationale continuera d'observer attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier. Elle tiendra tout particulièrement compte du segment des objets de rendement résidentiels ainsi que du niveau de risque choisi par les banques lors de l'octroi de crédits. Elle continuera par ailleurs d'examiner régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.